



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROSIL® 380

Désignation chimique:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)
Formule chimique:	-
Numéro d'identification UE	-
N° CAS	112945-52-5
N°CE	231-545-4
N° d'enregistrement REACH	01-2119379499-16-0000 (TPR)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:
Produit d'étanchéité
Encres d'impression multicolores
Peintures et laques
Adhésif
Caoutchouc silicone
Agent antiblocage
Agent anti-agglomérant
Agent dispersant
Support

Usages déconseillés:

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik AG
Karl-Ludwig-Friedrich-Str. 1
42116 Essen, Allemagne

Téléphone : +49 201 478 33 33

E-mail : service.chimie@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

Non classé

2.3 Autres dangers Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Désignation chimique:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique

3.1 Substances

Désignation chimique Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Numéro d'identification UE:

N° CAS: 112945-52-5

N°CE: 231-545-4

N° d'enregistrement REACH: 01-2119379499-16-0000 (TPR)

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)		112945-52-5	231-545-4	01-2119379499-16	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

This substance is listed as SVHC

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, éternuements Amener la personne concernée à l'air frais.

Contact avec la Peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire: Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucuns connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucuns connus.

Traitement: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.



Version: 1.0

Date de Publication: 14.01.2019

Date de dernière révision: 14.01.2019

Remplace la version: -

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes:

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections:

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8. Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Le cas échéant: Système d'aspiration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver dans un endroit sec. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
valeur limite de poussières - Fraction alvéolaire.	VME	5 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)
valeur limite de poussières - Fraction inhalable.	VME	10 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité avec protections latérales En cas d'apparition de poussières: lunettes masques
Protection des Mains:	Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir. Informations supplémentaires: Les indications d'épaisseur et de temps de percée ne s'appliquent pas aux matières solides/poussières non dissoutes.
Protection de la peau et du corps:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Protection préventive de la peau
Protection respiratoire:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
pH:	3,7 - 4,5 (40 g/l, 20 °C) Suspension
Point de fusion:	env. 1.700 °C
Point d'ébullition:	non-déterminé(e)
Point d'éclair:	Non applicable solide
Taux d'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non applicable



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

Pression de vapeur:	Non applicable
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable
Densité:	env. 2,2 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	> 1 mg/l
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Température de décomposition:	> 2.000 °C
Viscosité, cinématique:	Non applicable solide
Viscosité, dynamique:	Non applicable solide

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Propriétés explosives:	N'est pas attendu en raison de la structure
Propriétés comburantes:	N'est pas attendu en raison de la structure
Énergie minimale d'ignition:	Non applicable
Température minimale d'ignition:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à Éviter:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion



Version: 1.0

Date de Publication: 14.01.2019

Date de dernière révision: 14.01.2019

Remplace la version: -

Produit:	LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OCDE Ligne directrice 401) produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Contact avec la peau	
Produit:	LD 50 (Lapin) > 5.000 mg/kg produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	LD 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Inhalation	
Produit:	CL0 (Rat, 4 h) 0,139 mg/l (analogue à la méthode OECD) (concentration maximale que l'on peut atteindre expérimentalement), Aucune mortalité survenue., produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	CL0 (Rat, 4 h)0,139 mg/l (concentration maximale que l'on peut atteindre expérimentalement), Aucune mortalité survenue.
Toxicité à dose répétée	
Produit:	Aucune information disponible.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	Aucune information disponible.
Corrosion ou Irritation de la Peau:	pas irritant
Produit:	analogue à la méthode OECD (Lapin): pas irritant produit similaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant
Blessure ou Irritation Grave des Yeux:	pas irritant
Produit:	analogue à la méthode OECD (Lapin): pas irritant produit similaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants: Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant



Version: 1.0

Date de Publication: 14.01.2019

Date de dernière révision: 14.01.2019

Remplace la version: -

Sensibilisation**Respiratoire ou Cutanée:****Produit:** Non connu.**Composants:**Dioxyde de silicium, Non connu.
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**Mutagenicité des Cellules Germinales****In vitro****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**In vivo****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**Cancérogénicité****Produit:** Aucune indication quant à un effet cancérigène.**Composants:**Dioxyde de silicium, Aucune indication quant à un effet cancérigène.
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**Toxicité pour la reproduction****Produit:** pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques**Composants:**Dioxyde de silicium, pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique****Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques**Composants:**Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9)**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées****Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

Composants:

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Non classé

Autres Effets Néfastes:

Un jugement d'expert a révélé que, d'après le niveau actuel des connaissances, aucune classification n'est nécessaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit: LC 50 ((Brachydanio rerio), 96 h): > 10.000 mg/l (OCDE 203) L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) LC 50 ((Brachydanio rerio), 96 h): > 10.000 mg/l (OCDE 203) L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. documentation

Invertébrés Aquatiques

Produit: EC 50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l (OCDE 202) L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) EC 50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l (OCDE 202) L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. documentation

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

52-5 resp. 7631-86-9)

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS 112945-
52-5 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non attendu.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Dioxyde de silicium,
préparé par voie
chimique (CAS
112945-52-5 resp.
7631-86-9) Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Un jugement d'expert a révélé que, d'après le niveau actuel des connaissances, aucune classification n'est nécessaire.



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

12.7 Informations supplémentaires:

Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Peut être déposé avec les ordures ménagères, après entente avec la société responsable de l'élimination et les autorités compétentes, en observant les prescriptions techniques applicables. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés: Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, ANNEXE I: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux



Version: 1.0
Date de Publication: 14.01.2019
Date de dernière révision: 14.01.2019
Remplace la version: -

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **Ebc50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3: aucune

Informations de formation: Aucune information disponible.

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.